

Autorité compétente :
Le maire au nom de la commune

**Commune de TRANS-EN-
PROVENCE**

Hôtel de ville
25, avenue de la gare
83720 TRANS EN
PROVENCE

Service Instructeur : 02.05.24
Communauté d'Agglomération Dracénoise

Affaire suivie par :
MURET Christelle 04.94.50.16.37
christelle.muret@dracenie.com

Jours de réception : tous les jours sur
rendez-vous

**COMMUNE DE TRANS-EN-
PROVENCE**

Numéro de dossier : **DP 083 141 24 K0082**
(à rappeler dans toute correspondance)

Déposé le : 25/04/2024

Adresse des travaux : Route de Draguignan

Destinataire :
Monsieur Bordel Frédéric
17 rue les maisons neuves

83790 PIGNANS

OBJET : RETRAIT AVANT DECISION

Monsieur,


Par lettre en date du 02/05/2024, vous me demandez de procéder à l'annulation de votre demande de Déclaration préalable, enregistrée sous les références portées dans le cadre ci-dessus, et qui est actuellement en cours d'instruction.

J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que votre demande est donc annulée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

TRANS-EN-PROVENCE, le 02/05/2024

Le Maire,



Alain CAYMARIS

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Affichage Mairie le 03 MAI 2024